

Compte-Rendu du Conseil Municipal **Séance du vendredi 06 mai 2022**

Par suite d'une convocation en date du 02/05/2022,
les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le 06/05/2022, à 21H00, à la mairie,
sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : PAINCO Paul, BALAYE Christian, LABADIE Jacques, PLAUZOLLES Bastien, JAMMES Jean-François, LAGUZOU Max, DEVIENNE Patricia

Absent(e)s : PLAUZOLLES Mathieu (excusé) - BALAYE Cynthia (excusée) - RIGAUD Véronique (excusée) - BROUSSEAU Pierre (excusé).

Procuration : Madame RIGAUD Véronique donne POUVOIR à Monsieur le Maire, PAINCO Paul.

Madame BALAYE CYNTHIA donne POUVOIR à Monsieur BALAYE Christian.

Monsieur PLAUZOLLES Mathieu donne POUVOIR à Monsieur PLAUZOLLES Bastien.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur PLAUZOLLES Bastien est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 11/03/2022 est lu par le secrétaire de séance et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Création de poste non titulaire
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Tour de table - Questions diverses
- Agenda

DELIBERATION

« Création de poste non titulaire »

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 03 Octobre 2019,

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'adjoint administratif Territorial, en raison de la mutation de la secrétaire actuelle,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

NON TITULAIRES

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de non titulaire, à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, en raison de la mutation de la secrétaire actuelle pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 367.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 06 Mai 2022 :

Emploi : Adjoint Administratif Territorial : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

→Peinture des bornes incendies.

→Pour le hangar municipal :

- Mise en place de deux drains à l'entrée du hangar municipal, de concassé sur le pourtour extérieur et curage des fossés. Le tout réalisé bénévolement par Monsieur Jacques LABADIE.
- Merci à Monsieur Mathieu PLAUZOLLES pour avoir effectué les transports gratuitement
- Remplacement de la vanne d'arrivée d'eau du hangar municipal pour un montant de 157.50 TTC.

→Préparation des bacs à fleurs.

Travaux en cours :

Broyage des déchets verts.

Travaux à venir

→Nettoyage de la façade de la Mairie.

→Changement de la signalétique en façade de la Mairie.

→Mise en place du cache-conteneur modulable pour les poubelles route des Béziats.

VOIRIE

Travaux réalisés :

Travaux de débroussaillage dans le village, aux abords du village et dans les écarts.

Travaux en cours :

Entretien de la voirie communale.

Travaux à venir :

Confection d'un revers d'eau au départ du chemin de SARDICOU.

ACHATS

Achats réalisés :

Enrobé à froid - 3.300 Tonnes pour 270.47€

Concassé 0.80 - 5.400 pour 88.51€.

GNR pour le tracteur ; 450 litres (831.60€). Pour mémoire en 2021 – 479L pour 391.00€.

Achats à réaliser :

Concassé pour voirie (chemin de Toscane et des Béziats)

DIVERS

- Le samedi 12 mars 2022 en matinée, l'électricien est venu réparer l'alarme du foyer municipal.

- Le vendredi 18 mars 2022 à 19H30 s'est tenu en Mairie la commission de Contrôle des listes électorales.

- Le samedi 19 mars 2022, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, l'édifice de la Mairie et le monument aux Morts pour la France ont été pavés aux couleurs françaises toute la journée.

- Le lundi 21 mars 2022 le plombier est venu réparer la clarinette de répartition de l'eau du hangar municipal.

- L'employé municipal a installé les panneaux électoraux pour les élections présidentielles.

- Le jeudi 24 mars 2022 Madame la secrétaire de Mairie a participé à la réunion trimestrielle d'information qui s'est tenu à Bram de 09H00 à 12H00.

- Le 01 avril 2022 de 10H00 à 16H00 la société NORDNET, société en charge du réseau radio très haut débit, a réalisé une opération de maintenance.

- Le mercredi 04 mai 2022 Madame DEVIENNE Patricia et Madame PAINCO Béatrice ont aidé Monsieur LAGRANGE Philippe (adjoint technique de la commune) à orner les jardinières de la commune avec les fleurs qu'elles sont allées acheter chez l'horticulteur de Bram. Monsieur le Maire les remercie pour leur implication bénévole ainsi que pour le transport.

- Ce vendredi la société SNSI, est venue faire la vérification annuelle des extincteurs.

TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

-Le dimanche 10 avril 2022, s'est tenu le premier tour pour l'élection du Président de la République. Ci - dessous le résultat obtenu par les différents candidats.

Nombre d'inscrits : 100 -Votants : 72 - Vote nul :1- Abstention : 28 -Participation : 72 %

- Jean-Luc MÉLENCHON - La France insoumise - 26.76 % - 19 votes
- Marine LE PEN - Rassemblement national - 25.35 % - 18 votes
- Emmanuel MACRON - En marche ! - 11.27 % - 8 votes
- Valérie PÉCRESSE - Les Républicains - 9.86 % - 7 votes
- Jean LASSALLE - Résistons ! - 8.45 % - 6 votes
- Éric ZEMMOUR - Reconquête ! - 7.04 % - 5 votes
- Yannick JADOT - Europe Ecologie Les Verts - 4.23 % - 3 votes
- Fabien ROUSSEL - Parti communiste - 2.82 % - 2 votes
- Anne HIDALGO - Parti socialiste 1.41 % 1 vote
- Philippe POUTOU - Nouveau Parti anticapitaliste 1.41 % 1 vote
- Nicolas DUPONT-AIGNAN - Debout la France - 1.41 % - 1 vote
- Nathalie ARTHAUD - Lutte ouvrière - 0 % - 0 - vote

-Le lundi 12 avril à 18H00, Monsieur le Maire s'est rendu à Bram afin d'assister à la réunion du conseil communautaire. Il en a présenté le compte rendu aux membres du Conseil Municipal.

-Le vendredi 22 avril 2022, Monsieur le Maire dans le cadre d'une réflexion autour de la production d'énergie renouvelable, a répondu à un courrier de la CCPLM leur disant qu'il serait intéressé pour mener une étude de faisabilité pour accueillir des panneaux photovoltaïques sur le toit de son hangar municipal, d'une surface de 100M2.

-Le dimanche 24 avril 2022, s'est tenu le second tour pour l'élection du Président de la République. Ci - dessous le résultat obtenu par les candidats.

Ci - dessous le résultat obtenu par les candidats.

- Nombre d'inscrits : 100 – Votants : 63 soit une participation de 63 % - Votes nuls :0 – Votes blancs : 6

- Emmanuel MACRON - En marche ! - 20 votes – 35.09%
- Marine LE PEN - Rassemblement national 37 votes - 64.91%

-Madame COSTECALDE Gaëlle, secrétaire de Mairie, a postulé pour un emploi à temps complet dans la commune de Loupia. Sa candidature a été retenue.

Elle quittera ses fonctions au sein de notre commune le 15 mai 2022.

Une candidate s'est présentée, Monsieur le Maire l'a reçu en entretien, son profil professionnel correspondant en tout point au besoin de la commune. Après réflexion, cette postulante s'est désistée.

Monsieur le Maire poursuit les démarches administratives afin de trouver le plus rapidement possible un(e) candidat(e) pour occuper cet emploi. Une annonce a été mise en ligne sur le site emploi de la Fonction Publique Territoriale. Plusieurs mairies vont également être contactées.

AGENDA

- Du 25 février 2022 au 25 mai 2022 inclus, dix poteaux télécom seront remplacés sur la commune, sur les voies du Domaine de Bousquet, de Castéras, de Patau, de Piquet et du Hameau des Béziats.

- Le dimanche 08 mai 2022, la commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 sera célébrée à 11H45 au monument aux morts de la commune. Cette cérémonie sera suivie d'une remise de décoration, d'un vin d'honneur et d'un repas animé par une formation musicale.

- Conférence des Maires « spéciale aménagement du territoire/ZAN du PETR » à 17H30 à Castelnaudary le jeudi 12 mai 2022.

- Le jeudi 19 mai 2022 à 19H30, réunion de la commission des listes électorales.

- Réunion publique à FANJEAUX le vendredi 13 mai à 18H00 (projet de territoire de la CCPLM)

- Réunion des Maires à BRAM le mardi 24 mai 2022 à 18h00 ayant pour objet une réflexion sur l'application de critères d'éco-responsabilité dans l'attribution de ses futures subventions aux territoires.

- Entre le 16 et le 20 mai 2022, livraison des bâches photos 2022, par l'association D119 les chemins de photos en Ariège et Aude. Leur mise en place est prévue avant le 1^{er} juin 2022 et l'exposition se terminera en septembre 2022.

- les dimanches 12 et 19 juin 2022 se dérouleront les élections législatives afin d'élire les futurs députés de la république.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45